Groupe d’étude SPORT

*Réunion du 16 mai 2018*

**Audition de M. Paul GOZE, Président de la Ligue Nationale de Rugby et de M. Emmanuel ESCHALIER, Directeur général de la LNR**

Présents : Mme Sophie Auconie, M. Belkhir Belhaddad, M. François Cormier-Bouligeon, M. Philippe Folliot, M. Grégory Galbadon, M. Régis Juanico.

Représentés : Mme Perrine Goulet, M. Cédric Roussel.

**François Cormier-Bouligeon**

Monsieur le Président,

Vous avez effectué la majorité de votre carrière de joueur à l'Union sportive arlequins perpignanais (USAP) au poste de seconde ligne.

Vous êtes l’ancien président de l’USAP et, depuis 2012, vous présidez la Ligue Nationale de Rugby. Vous avez été désigné 4ème personne la plus influente du rugby mondial par le magazine World Rugby.

Vous êtes le bienvenu devant notre groupe d’études sur le sport. Je vous cède donc la parole.

**Paul Goze**

Monsieur le Président,

Je vous remercie de nous recevoir, Emmanuel Eschalier et moi-même.

J’aimerais d’abord vous faire un petit historique et vous rappeler que le rugby en France est devenu professionnel en 1995 et que la LNR a été créée en 1998, il y a exactement 20 ans. C’est la même organisation qu’en Angleterre, à la différence près que la LNR gère deux championnats professionnels (Top 14 et Pro D2), soit 30 clubs professionnels. La France se caractérise en effet par une présence territoriale très importante.

Le Top 14 est le championnat le plus attractif, le plus médiatisé et le plus suivi au monde.

Les projets de la LNR aujourd’hui sont recensés dans le plan stratégique 2018-2023 voté par les clubs en 2016 et se déclinent en trois axes principaux.

1. Le jeu et les compétitions :

Il s’agit de ramener le XV de France à son plus haut niveau, avec notamment la question de la mise à disposition des joueurs du Top 14 à l’instar de ce qui se passe chez nos principaux adversaires. Le travail de formation et de détection au sein des clubs est également soutenu ainsi que la promotion des joueurs issus des filières qui doivent disposer de temps de jeu.

1. Le développement économique :

Nous travaillons à rendre les stades les plus accueillants possibles pour les différents publics, équipes, arbitres, supporters, journalistes et les partenaires économiques.

Notre principal axe est le développement digital.

1. La santé et le développement des joueurs :

Nous travaillons à protéger la santé des joueurs, c’est un sujet important. La question de leur reconversion est aussi primordiale car on ne peut pas faire une carrière de joueur de haut niveau toute sa vie. Le sujet est d’autant plus prégnant que la génération de joueurs qui arrive aujourd’hui en fin de carrière sportive est la première à avoir connu le professionnalisme depuis le début.

Il est en outre fondamental de réguler notre championnat. Il existe depuis l’origine une solidarité financière entre le Top 14 et la Pro D2 afin que les 30 clubs professionnels puissent fonctionner correctement. Si le Top 14 génère 90% des revenus contre 10% pour la Pro D2, il a été décidé dès le départ de répartir le produit à hauteur de 60 et 40%.

Désormais la clef de répartition a un peu évolué, elle est de 63% pour le Top 14 et 37% pour la Pro D2. Cette année sur les 145 millions d’euros de recettes, 105 ont été redistribués au rugby professionnel. En 2019, avec la hausse des droits télés, la recette devrait être de 165 millions d’euros dont environ 120 pour le rugby pro et le solde pour le rugby amateur.

Le « Salary cap » constitue une contrainte forte pour les clubs du Top 14, il permet d’empêcher que des écarts trop importants se creusent entre les clubs, l’échelle des budgets va ainsi de 15 à 35 millions d’euros.

Le rugby ne supporte pas une différence de niveau trop importante entre les clubs en raison de l’impact physique notamment. On assure qu’une égalité des chances soit maintenue pour tous les clubs à accéder au Top 14. On peut d’ailleurs très facilement constater qu’il n’y a pas un très grand écart entre la Pro D2 et le Top 14 et que les vainqueurs du Top 14 lors des 6 dernières années sont différents. La victoire de Grenoble sur Oyonnax dans le match d’accession au Top 14 en est aussi une illustration.

La Ligue est aussi investie en matière de RSE, de responsabilité écologique dans le choix des partenaires économiques.

**François Cormier-Bouligeon**

Pouvez-vous nous donner des précisions sur la mise à disposition des joueurs à l’équipe du XV de France, et notamment sur les évolutions engagées pour rejoindre les standards internationaux ?

**Paul Goze**

Le groupe de joueurs appelés a été élargi à 45. Ces joueurs disposent désormais de 15 jours supplémentaires, soit 10 semaines, pour le repos, la préparation physique et l’entrainement. Pendant ces journées de mise à disposition, ils ne peuvent jouer aucun match.

Ils partent également de leurs clubs 15 jours avant le 1er match du XV de France, pour la tournée d’automne comme pour le Tournoi des 6 Nations.

Pendant le Tournoi, les joueurs peuvent être mis à disposition de leur club sous le contrôle du Sélectionneur de l’Equipe de France.

A l’avenir, nous avons la volonté de faire travailler de manière plus étroite les staffs du XV et ceux des clubs du Top 14.

**Philippe Folliot**

D’abord, la convention est importante pour l’ensemble du rugby français. L’équipe de France est le maillon faible depuis quelques années et il fallait un nouveau cadre pour avoir une perspective, notamment dans l’optique de l’organisation de la Coupe du Monde de 2023, afin d’être dans la course pour gagner cette compétition.

Ensuite, quand le championnat démarre, on ne sait jamais qui sera premier ou deuxième dans la saison, et ce, contrairement à un autre sport que je vous laisse deviner. C’est l’intérêt de la compétition et c’est bien. Un certain nombre de choses ont été faites pour cela. Il y a eu un saut qualitatif au niveau des stades de Top 14.

Enfin, je souhaiterais savoir ce qu’il en est du maintien du « Salary cap ». A défaut, nous assisterions à la lutte entre 2 ou 3 métropoles… Il y a certes eu des tentatives de contournement de cette règle.

On constate une forme de nationalisation de la pratique du rugby professionnel, à l’exemple de la défaite d’Albi contre Rouen en demi-finale du championnat de Fédérale 1. On peut également citer les exemples de Vannes ou de Nevers. Quels mécanismes d’accompagnement sont-ils envisagés pour ces clubs émergents ?

**Paul Goze**

C’est la perspective de l’organisation de la Coupe du Monde, ainsi que la défaite historique contre la Nouvelle Zélande en 2015 qui ont déclenché cette nouvelle approche de l’Equipe de France. Nous nous étions bercés d’illusion lors de la Coupe du Monde de 2011 et 2015 a constitué un choc salutaire.

Le « Salary cap » est la clé de voute de la régulation. Nous avons adopté un dispositif plus performant pour contrôler son respect par tous les clubs et éviter les contournements.

En dix ans, les stades ont effectivement changé en mieux. Nous avions créé un label Stades qui s’est terminé en 2017. Une nouvelle mouture de ce label doit être respectée en 2022, tous les clubs du Top 14 sont au niveau dès cette année !

**François Cormier-Bouligeon**

Pouvez-vous nous donner les détails de ce label ? Son impact sur la fréquentation des stades et sur les retombées financières ?

**Emmanuel Eschalier**

Le label Stades, c’est une approche qualitative dans l’accueil du public, des partenaires économiques, des médias, des officiels… Ce n’est pas une course à la capacité d’accueil. Les clubs sont sur des jauges de 15 à 20 000 places alors que le minima a été fixé à 10 000 places assises. C’est un outil pour le développement économique des clubs.

Nous restons sur un même niveau d’affluence, malgré le contexte économique défavorable, mais avec un meilleur accueil. Il y a de plus en plus d’affluence dans les stades résidents car il y a beaucoup moins de matchs délocalisés avec de grosses capacités d’accueil comme le Stade de France.

**Belkhir Belhaddad**

Je souhaite aborder la question de la rénovation des stades, comment sont financées ces infrastructures ?

**Emmanuel Eschalier**

C’est différent selon les projets, mais on constate globalement que 50% des investissements sont pris en charge par les collectivités locales et 50% par les clubs et leurs investisseurs privés. Le Stade Jean Bouin a été financé par la Ville de Paris, certains clubs sont propriétaires de leur stade, c’est le cas à Toulouse ou à Clermont.

**Paul Goze**

On a vu un essor du rugby un peu partout en France, notamment dans des zones moins « pourvoyeuses » de rugbymen. Nous souhaitons développer le rugby professionnel dans des régions à fort potentiel démographique et économique qui ne disposent pas de tels clubs pour des raisons historiques. Nous allons mettre en place des aides en leur direction, éventuellement la mise à disposition de « wild card » pour accéder plus vite au haut niveau s’il existe un très fort potentiel de développement.

**Belkhir Belhaddad**

Je pense qu’il faut une démarche politique pour appuyer les projets de fusion de clubs par exemple.

**Philippe Folliot**

On peut remarquer que Vannes a la troisième affluence de Pro D2 car il constitue un club régional pour la Bretagne au même titre que La Rochelle pour la façade atlantique. Il y a également Strasbourg en Fédéral 1.

Je suis réservé sur la suppression de la poule d’accession à l’échelon professionnel, mais peut-être n’y avait-il pas suffisamment de clubs concernés ? Pourquoi ne pas créer une Pro D3 ?

**Paul Goze**

Les critères financiers ne permettaient de mettre en place un vrai championnat, nous sommes donc revenus à l’ancienne formule d’accession par poules.

Nous avons un projet de D3 en développement à 12 clubs pour les bassins économiques à fort potentiel économique. Le financement d’un tel projet s’imputerait sur les sommes actuellement dévolues aux 30 clubs professionnels… qui votent sur l’adoption d’un tel projet ! Il s’agit donc d’une démarche compliquée mais qui devra se faire.

**François Cormier-Bouligeon**

Merci beaucoup de vos éclairages. Nous avons le souhait d’entendre vos précisions sur bien d’autres sujets, il faudra donc prévoir d’autres réunions !